



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

n° 111-20 C

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée

- date de convocation le 04 septembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, espace Colombe, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Christèle Blambert - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Jean-Pierre Casazza - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Christelle Favetta-Sieyes à Isabelle Dunod - de Sandrine Garcin à Christophe Richel - de Guy-Pierre Martin à Sylvie Koska - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaetan Pauchet à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Saurel à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

délibération n° 111-20 C

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée**

Serge Tichkiewitch vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que par décision du Bureau n° 037-20 du 27 février 2020, l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien des itinéraires de randonnée a été attribué aux entreprises Atémia équipements et Atémia Consulting.

A l'occasion de l'exécution de cet accord-cadre, il a été identifié la nécessité de mettre à jour le Schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry qui pourra faire ultérieurement, une fois la mise à jour réalisée, l'objet d'une délibération modificative.

Le présent avenant n° 1 au marché F20014 a donc pour objet d'intégrer dans le marché des prestations de mise à niveau telles que :

- l'organisation et l'animation de la concertation avec les communes et les acteurs du territoire,
- la vérification et le contrôle de terrain,
- l'adaptation des tracés et mise à jour des traces GPX.

Ces prestations sont intégrées dans l'enveloppe budgétaire globale dédiée.

S'agissant d'un marché à bon de commandes, le montant global du marché n'est pas modifié. En effet, des prestations de balisage ne seront pas commandées.

La nouvelle économie du marché s'établit comme suit, soit une augmentation du marché de 0 % du montant du marché initial :

	€HT	TVA 20 % en €	Total en €TTC
Marché initial	291 666,66	58 333,33	350 000,00
Avenant n° 1 (plus-value)	+ 9 700,00	+ 1 940,00	+ 11 640,00
Avenant n° 1 (moins-value sur prestations balisage)	- 9 700,00	-1 940,00	-11 640,00
Nouveau montant du marché	291 666,66	58 333,33	350 000,00

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 037-20 du 27 février 2020 portant attribution de l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'avenant n° 1 au marché F20014 afin d'intégrer les prestations de mise à jour du Schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry non prévues à l'origine et les prix correspondants tel que précisé ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et les documents nécessaires à sa passation.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 111-20 C

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 10 septembre 2020

Annexe(s) : Projet d'avenant n° 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200910-lmc1H24010H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24010H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2020

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2020

Période d'affichage : du au